



Commune de Saint-Gervais les Bains (Haut)

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 20/02/2026 S²LOW

ID : 074-267410173-20260210-DEL2026_05-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 10 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix février à dix-huit heures quinze, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le trente janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX.

Etaient présents : Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président, Mesdames Claudette ABBE-DAVOINE, Véronique CLEVY, Corinne GROSSET-BOURBANGE, Sylvie HERVE-DIGONNAT, Thérèse PASTORE, Marie-Reine ZAGO et Monsieur Jean-Marie DURINDEL.

Avaient donné pouvoir de les représenter :

Monsieur François ABBE à Madame Claudette ABBE-DAVOINE

Madame Aurélie BIBOLLET à Monsieur Jean-Marc PEILLEX

Madame Simone DRONY à Madame Véronique CLEVY

Madame Marie-Christine FAVRE à Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE

Excusées : Mesdames Valérie ROBIN et Lynda VANDELANOITTE.

Assistait également à la séance : Madame Elise ARNAUDEAU, agent administratif du CCAS.

Il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code des Collectivités territoriales. Monsieur Jean-Marie DURINDEL, ayant été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Le procès-verbal du 22 janvier 2026 est soumis à approbation, il est arrêté à l'UNANIMITE.

N° 2026/05

VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026

Nombre de membres :
Afférents à la Commission Administrative : 15
En exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 8
Pouvoirs : 4
Votants : 12

Délibération télétransmise le 20/02/26
Mise en ligne du 20/02/26 au 20/04/2026
Délibération exécutoire le 20/02/2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 10 FEVRIER 2026

N°05

VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est proposé au Conseil d'Administration de voter, par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2026 du C.C.A.S.

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

D'ADOPTER le projet de budget primitif présenté et établi pour l'exercice 2026 sous sa forme réglementaire sous la nomenclature M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Administration, Monsieur Le Président entendu, et après en avoir délibéré, ADOPTE le projet de budget primitif présenté et établi pour l'exercice 2026 sous sa forme réglementaire sous la nomenclature M57.

Le secrétaire de séance,

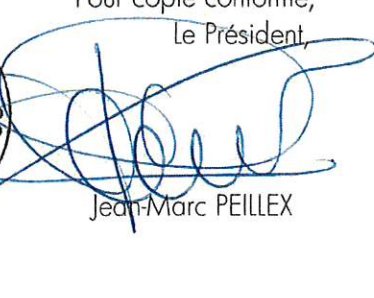


Jean-Marie DURINDEL

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président,



Jean-Marc PEILLEX

FONCTIONNEMENT

		Réalisé 2024	BP 25	BS 25	Budget 2025	BP 2026
DEPENSES						
60632	Fournitures de petit équipement	0,00 €	100,00 €		100,00 €	100,00 €
611	Contrats prestat° services	154 517,13 €	145 000,00 €	9 387,70 €	154 387,70 €	145 000,00 €
6132	Locations immobilières	11 848,10 €	13 400,00 €		13 400,00 €	13 400,00 €
616	Primes d'assurances	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
6182	Doc. générale et Technique	0,00 €	300,00 €		300,00 €	300,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	26 320,83 €	30 000,00 €		30 000,00 €	30 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	1 262,29 €	1 400,00 €		1 400,00 €	1 400,00 €
627	Services bancaires	4,64 €			0,00 €	
6281	Concours divers (cotisations)	265,71 €	200,00 €		200,00 €	200,00 €
62871	Remb. collectivité rattachement	21 502,43 €	21 500,00 €		21 500,00 €	21 500,00 €
63512	Taxes foncières	595,00 €			0,00 €	
O11	Charges à caractère général	216 316,13 €	211 900,00 €	9 387,70 €	221 287,70 €	211 900,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	133,00 €	150,00 €		150,00 €	150,00 €
O12	Charges de personnel	133,00 €	150,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €
6541	Créances admises en non valeur	2 203,53 €			0,00 €	
65111	Aide famille	2 925,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €
65133	Secours	390,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
65134	Aides	12 873,37 €	4 000,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €
65748	Subv. fonct. person. droit privé	68 572,22 €	99 000,00 €		99 000,00 €	99 000,00 €
		117,90 €			0,00 €	
65	Autres charges gestion couran	87 082,02 €	107 000,00 €	0,00 €	107 000,00 €	107 000,00 €
6718	Autres charges exceptionnelles				0,00 €	
673	Titres annulés		1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
67	Charges spécifiques	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6817	Provisions créances	418,08 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
		303 949,23 €	320 550,00 €	9 387,70 €	329 437,70 €	320 550,00 €

RECETTES

002	Excédent antérieur reporté Fonc			14 387,70 €	14 387,70 €	
O02	Excédent antérieur reporté Fonc	0,00 €		14 387,70 €	14 387,70 €	0,00 €
70311	Concessions, redev. funéraires	3 750,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €
706888	Redev. services à car. social	104 427,85 €	101 000,00 €		101 000,00 €	101 000,00 €
7083	Locations diverses(-immeub)	0,00 €	500,00 €		500,00 €	500,00 €
70	Produits des services	108 177,85 €	105 500,00 €	0,00 €	105 500,00 €	105 500,00 €
74748	Particip des communes	174 500,00 €	174 500,00 €		174 500,00 €	174 500,00 €
747888	Autres organismes	4 472,00 €	10 000,00 €	-5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
74	Dotations et participations	178 972,00 €	184 500,00 €	-5 000,00 €	179 500,00 €	184 500,00 €
752	Revenus des immeubles	11 978,34 €	13 400,00 €		13 400,00 €	13 400,00 €
756	Libéralités reçues	3 602,00 €			0,00 €	
75813	Redevances	7 600,00 €	7 600,00 €		7 600,00 €	7 600,00 €
75888	Produits exceptionnels divers	125,52 €	8 550,00 €		8 550,00 €	8 550,00 €
75	Autres produits gestion couran	23 305,86 €	29 550,00 €	0,00 €	29 550,00 €	29 550,00 €
773	Autres produits exceptionnels		1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
		310 455,71 €	320 550,00 €	9 387,70 €	329 937,70 €	320 550,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

2111	Terrains nus	0,00 €	0,00 €	7 194,61 €	7 194,61 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	7 194,61 €	7 194,61 €	0,00 €

RECETTES

OO1	Solde d'exécution d'inv. reporté	0,00 €	0,00 €	7 194,61 €	7 194,61 €	0,00 €
OO1	Solde d'exécution d'inv. reporté	0,00 €	0,00 €	7 194,61 €	7 194,61 €	0,00 €

Réalisé 2024
BP 25
BS 2

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le 20/02/2026

ID : 074-267410173-20260210-DEL2026_05-DE



NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DE PRESENTATION
BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2026
Annexe à la délibération du 10 février 2026

La présente note vise à fournir les principales informations concernant le budget primitif de l'exercice 2026. Le budget du CCAS a été élaboré à l'appui des hypothèses exposées au débat d'orientations budgétaires examinées lors de la réunion de la Commission administrative du 22 janvier 2026.

La nomenclature appliquée pour le budget du CCAS est désormais la nomenclature M57. Il est rappelé que le délai de convocation pour le vote du budget primitif est porté à 12 jours calendaires.

En parallèle du tableau joint décrivant par chapitres et par articles les différentes masses budgétaires du budget, il est proposé l'analyse définie comme suit :

I SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget primitif 2026 (BP 2026) s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 320 550 €.

I.1 Les dépenses de fonctionnement

Elles se chiffrent ainsi à 320 550 € et sont définies sous les chapitres suivants :

- Les charges à caractère général sont évaluées à la somme de 211 900 €, avec comme principaux postes du chapitre, le portage repas (article 611) et les fêtes et cérémonies (article 6232).

Le portage repas est estimé à la somme de 145 000 €, qui est désormais exprimé en Hors Taxes du fait de la soumission à la TVA.

Le poste des fêtes et cérémonies qui correspondent aux goûters, voyages et colis de Noël des anciens est prévu à la somme de 30 000 €.

- Les charges de personnel sont prévues à hauteur de 150 €. (Cotisations URSSAF pour les membres bénévoles)

- Les autres charges de gestion courante sont prévues au budget primitif à hauteur de 107 000 €. La composante principale est le poste des subventions versées aux associations pour 99 000 €, ainsi que les aides, secours et aides aux familles pour un montant total de 8 000 €

- Le chapitre de charges spécifiques est fixé à 1 000 € pour les titres annulés.

- Les provisions sur les créances sont fixées à la somme de 500 €

I.2 Les recettes de fonctionnement

Elles se chiffrent donc à 320 550 € et sont définies sous les chapitres suivants :

- Les produits de services sont évaluées à la somme de 105 500 €. Le principal poste du chapitre est le produit de la vente du portage repas (article 706888) pour la somme de 101 000 €, montant également en Hors Taxes à l'instar de la dépense correspondante.

- Les dotations et participations évaluées à 184 500 € sont principales pour la somme de 174 500 €, à l'identique de la somme prévue en dépenses pour le budget communal.
- Les autres produits de gestion courante sont inscrits pour la somme de 29 550 €, contrepartie de l'inscription en dépenses pour les loyers à hauteur de 13 400 € et intégrant une somme provisionnelle de 8 550 € ayant vocation à être annulée lors de la reprise du résultat antérieur.
- Le chapitre des produits spécifiques est fixé à 1 000 €.

Il est précisé que le budget du CCAS ne comporte pas de dépenses ni de recettes prévisionnelles en investissement au budget primitif.

II INFORMATIONS FINANCIERES DIVERSES

II.1 L'endettement

Il est rappelé que le C.C.A.S. ne comporte pas d'endettement.

II. 2 L'épargne

L'épargne est calculée sous les termes suivants :

	BP 26
Dépenses Réelles de Fonctionnement hors intérêts	320 550 €
Recettes Réelles de Fonctionnement	320 550 €
Epargne de gestion	0 €
Intérêts	0 €
Epargne brute	0 €
Remboursement dette	0 €
Epargne nette	0 €

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 20/02/2026

ID : 074-267410173-20260210-DEL2026_05-DE

Commune de St-Gervais - 74 - Centre action sociale M14

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,
A Saint-Gervais-les-Bains, le
Le Président,



Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.

A Saint-Gervais-les-Bains, le 10/02/2026.

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES : Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 30/01/2026.

[Handwritten signatures and initials]